CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 10 Avril 2025

Nomination du secrétaire de séance : Marion Chaput

Approbation du compte rendu du 27/03/2025 à la majorité – Mme Nicole Latour désapprouve le point qui la concerne dans les questions diverses au sujet de la Défense Incendie et demande au conseil la modification sur la rédaction de la phrase. A la majorité, il est décidé de laisser le compte rendu tel qu'il a été rédigé. Mr le Maire désapprouve également la tenue d'un RDV sur place aves les membres de la commission Défense incendie sans en avoir été informé.

Absent : Nicolas Granger, Olivier Fournier, Sonia Cournil, Charles Molina
Excusés : Samira Goumbélé (procuration à Marion Chaput), Samuel Brouzès (procuration à M.Lajugie)

01 – Affectation des résultats 2024 – Budget Principal

Le Conseil municipal,
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,
- constatant que le compte administratif de la commune a présenté :
un excédent d'exploitation de……. 199 796.44 €
un excédent d'investissement de … 22 298.38 € et un solde de restes à réaliser à 1745 €
DECIDE à la majorité (1 Abstention) :

1°) d'affecter en 2025 les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté »….. – 197 672.48 €

Compte 1068 « Excédents de fonctionnement » ….. 195 927.48€

Compte 002 « Excédent antérieur reporté»…… 94 642.46€

02 – Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe Assainissement

Le Conseil municipal,
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,
- constatant que le compte administratif du budget annexe a présenté :
un excédent d'exploitation de……. 6 117.51 €
un excédent d'investissement de … 8 509.03€ et un solde de restes à réaliser de - 8000 €
DECIDE à la majorité (1 Abstention) :

1°) d'affecter en 2025 les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Compte 001 « Excédent antérieur reporté »….. 59 604.06 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté»…… 16 651.92 €

03 – Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe Locaux commerciaux

Le Conseil municipal,
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,
- constatant que le compte administratif du budget annexe a présenté :
un excédent d'exploitation de……. 22 845.14 €
un excédent d'investissement de … 12 356.08 €

DECIDE à la majorité (1 Abstention) :

1°) d'affecter en 2025 les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté »….. – 16 263.50 €

Compte 1068 « Excédents de fonctionnement » ….. 16 263.50€

Compte 002 « Excédent antérieur reporté»…… 45 853.91€

04 – Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe Locaux non commerciaux

Le Conseil municipal,
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,
- constatant que le compte administratif du budget annexe a présenté :
un excédent d'exploitation de……. 10 508.86 €
un déficit d'investissement de … - 124 393.92 € et un solde de restes à réaliser à 52 800 €

DECIDE à la majorité (1 Abstention) :

1°) d'affecter en 2025 les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté »….. – 204 456.88 €

Compte 1068 « Excédents de fonctionnement » ….. 10 508.86€

Compte 002 « Excédent antérieur reporté»…… 0.00€

05 – Budget primitif 2025 – Budget Principal

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 de la commune de Saint Geniès.
Le conseil municipal, après délibération,
APPROUVE à la majorité (1 Abstention) pour l'exercice 2025 le budget suivant :
Dépenses de fonctionnement… 1 141 893.46 €
Recettes de fonctionnement….. 1 141 893.46 €
Dépenses d'investissement….. 593 207.48 €
Recettes d'investissement…… 593 207.48 €

06 - Budget primitif 2025 – Budget Annexe Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 du budget annexe Assainissement de la commune de Saint Geniès.
Le conseil municipal, après délibération,
APPROUVE à la majorité (1 Abstention) pour l'exercice 2025 le budget suivant :
Dépenses de fonctionnement… 26 651.92 €
Recettes de fonctionnement….. 26 651.92 €
Dépenses d'investissement….. 63 289.06 €
Recettes d'investissement…… 63 289.06 €

07 - Budget primitif 2025 – Budget Annexe Locaux commerciaux

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 du budget annexe Locaux commerciaux de la commune de Saint Geniès.
Le conseil municipal, après délibération,
APPROUVE à la majorité (1 Abstention) pour l'exercice 2025 le budget suivant :
Dépenses de fonctionnement… 80 853.91 €
Recettes de fonctionnement….. 80 853.91 €
Dépenses d'investissement….. 51 634.50 €
Recettes d'investissement…… 51 634.50 €

08 - Budget primitif 2025 – Budget Annexe Locaux non commerciaux

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 du budget annexe locaux non commerciaux de la commune de Saint Geniès.
Le conseil municipal, après délibération,
APPROUVE à la majorité (1 Abstention) pour l'exercice 2025 le budget suivant :
Dépenses de fonctionnement… 148 000.00 €
Recettes de fonctionnement….. 148 000.00 €
Dépenses d'investissement….. 738 256.88 €
Recettes d'investissement…… 738 256.88 €

09 – Taux des taxes locales 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.
Depuis 2021, les ressources fiscales sont marquées par une évolution sur la perception des taxes locales par les communes. En effet, suite à la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et à la compensation de cette perte de ressources par le versement de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département, la DGFIP a calculé un coefficient correcteur pour rétablir le niveau de recettes de la commune.
Le conseil municipal, après délibération, DÉCIDE, à l'unanimité de ne pas augmenter ces taux qui s'établissent comme suit :

- taxe foncière (bâti) : 36.51%
- taxe foncière (non bâti) : 73.62 %
- taxe d'habitation : 12.06%
- Montant du coefficient correcteur: 165 162€

10 – Budget / Fongibilité des crédits

Vu la délibération n°08 prise le 11 Août 2022 actant l'adoption de la nomenclature comptable M57 à partir du 1er Janvier 2023,
Mr le Maire explique que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.
Une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Mr le Maire demande au conseil de se positionner sur cette possibilité.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DELEGUE à Mr le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits comme définis ci-dessus
- DEMANDE d'être informé de ces mouvements lors des conseils municipaux suivant l'opération.

11 – Achat matériel technique à la commune de Salignac Eyvigues

Mr le Maire propose au conseil l'achat de deux matériels techniques (aspirateur de feuilles et bac de ramassage Morgnieux) auprès de la commune de Salignac Eyvigues qui ne s'en sert plus.
La proposition d'achat s'élève à 3000€ pour les deux matériels.
Mr le Maire demande au conseil de se positionner sur cet éventuel achat.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'achat de l'aspirateur à feuilles et du bac de ramassage de marque Morgnieux à la commune de Salignac Eyvigues
- VALIDE le prix d'achat à 3000€
- AUTORISE à Mr le Maire à procéder à l'acquisition et à signer tous documents afférents à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande des professionnels de santé du cabinet paramédical concernant le panneautage : panneau à rajouter au croisement entre l'impasse des granges et la route du pré des combes à la charge de la commune et proposition de mettre des réglettes à l'entrée du parking du cabinet para médical à leur charge.
- Réunion pour la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde le Vendredi 18/04/2025 à 14h
- Cérémonie du 08 Mai organisée à Salignac. Une gerbe sera déposée à St Genies
- Informations : La ligne directrice de Gestion a été validée par le Centre de gestion et est applicable à compter du 01/04/2025

Prochaine Réunion du Conseil Municipal : Jeudi 22 Mai 2025 à 20h30